

DCI du 21/09/20

Où vous faire tester rapidement ?

La réponse est très simple : Sur votre lieu de travail et par vos DPX !!! Oui mais uniquement pour effectuer un test aléatoire salivaire afin de détecter les stupéfiants et l'alcool.

On croit cauchemarder, la Direction de l'EIC s'entête à effectuer des tests salivaires en pleine période épidémique extrêmement tendue.

Elle applique un protocole expliquant comment enlever son masque en pleine crise du COVID et en complète contradiction avec les mesures sanitaires demandées par le Ministère de la santé et du Travail.

Notre délégation a dénoncé cette méthode qui pourrait mettre en danger l'ensemble des salariés y compris l'encadrement effectuant ces tests.

Nous estimons que ceci n'est pas de la prévention mais uniquement du flicage, méthode que nous connaissons dans l'entreprise depuis quelques années et que certains appliquent à la lettre et en dépit du bon sens.

Nous alerterons le médecin du travail sur ce sujet car, pour nous, il n'est pas concevable de demander d'ôter son masque au travail dans cette période juste pour des tests aléatoires d'alcoolémie ou stupéfiants.

Si la Direction souhaite faire de la prévention alors nous pouvons lui conseiller des groupes sur ces divers sujets, des intervenants de la médecine ou encore des groupes d'accidentés de la route, ceux-ci auront bien plus de sens que la méthode pratiquée aujourd'hui.

Notre délégation a aussi demandé que soit reconnu le temps passé à la désinfection de son poste sous la forme de 10 minutes journalières sur le compte TQ.

Refus de notre Direction, car ceci n'est pas prévu au niveau national et ne prend, selon elle, que 2 petites minutes. Les agents apprécieront.

**N'hésitez pas à contacter un Délégué
Syndical SUD-Rail pour toute question**